

	DECISION D'ATTRIBUTION/INFRACTUOSITE	Enregistrement
		Référence : DAMP-EN-P07-09
		Version /Date Crédation: 1.0 / Décembre 2021
		W W Page 1 sur 1 115 OCT 2024

DECISION N° 9968/24/DG/DAG/S-DAMP/DMP/SCSAM/HM DU DECLARANT INFRACTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/24/AONO-AC/SDCC/CIPM DU 18/03/2024 POUR LA PASSATION D'UN ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF A LA FOURNITURE DE 78 000 000 (SOIXANTE DIX HUIT MILLIONS) DE PREFORMES EN PET DE 26 GRAMMES A LA SODECOTON.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON

- Vu** L'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et des groupements d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2014 ;
- Vu** La Loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des entreprises Publiques ;
- Vu** Le Décret N°2018/355 du 12/06/2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu** Les Statuts de la SODECOTON ;
- Vu** La Résolution N°4 du 20/06/2016, portant nomination du Directeur Général de la SODECOTON ;
- Vu** La Résolution N°17/SODECOTON/CA/PCA du 29/12/2023 portant adoption de la directive de gestion des marchés de la SODECOTON ;
- Vu** La Résolution N°18/SODECOTON/CA/PCA du 29/12/2023 portant délégation de Certaine attributions du Conseil d'Administration de la SODECOTON au président dudit Conseil;
- Considérant** Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°01/24/AONO-AC/SDCC/CIPM du 18/03/2024 pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de 78 000 000 (soixante-dix-huit millions) de préformes en PET de 26 grammes à la SODECOTON ;
- Considérant** La Lettre N°038/24/SDCC/CIPM du 16 mai 2024 du Président de la CIPM de la SODECOTON;
- Considérant** La Lettre N°5552/24/DG/DAG/S-DAMP du 27 mai 2024 du Directeur Général de la SODECOTON sollicitant l'avis conforme du Président du Conseil d'Administration de la SODECOTON
- Considérant** La Lettre N°033/24/PCA/AEJ/NES du 31 mai 2024 du Président du Conseil d'Administration de la SODECOTON;
- Considérant** La Lettre N°010/24/CIPM/DO/AD du 29 août 2024 du Président de la CIPM de la SODECOTON ;
- Considérant** La Lettre N°9327/24/DG/DAG/S-DAMP du 19 septembre 2024 du Directeur Général de la SODECOTON sollicitant l'avis conforme du Président du Conseil d'Administration de la SODECOTON
- Considérant** La Lettre N°065/24/PCA/AEJ/NES du 23 septembre 2024 du Président du Conseil d'Administration de la SODECOTON;

DECIDE :

Article 1^{er} : Est déclaré infructueux, conformément aux dispositions de l'article 52 alinéa 1 du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018, l'Appel d'Offres susmentionné pour offres reçues non conformes au dossier de consultation.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

- Ampliations :**
- ARMP (pour publication)
 - P/CIPM
 - Affichage
 - Archives



Le Directeur Général,

MOHAMED DOUSSAVERO

ISO 9001:2015

BUREAU VERITAS
Certification



Développons durablement le septentrion

SOCIETE ANONYME MIXTE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE : 1 510 000 000 F CFA

Registre du Commerce & de Crédit Mobilier RC/GOU/2007/B/71 - N° contribuable : M057400000146H

Direction & Siège Social : B.P. 302, Tél. 227 10 80, Fax 22 27 20 68 GAROUA - E-mail : sodecoton@sodecoton.cm

Délégation de YAOUNDE : B.P. 304 - Tél & Fax : 222 20 19 72 - Délégation de DOUALA : B.P. 1699, Tél. & Fax : 233 42 46 03

Correspondant en France : GEOCOTON 53, Avenue Victor Hugo - 75016 Tél. : 33(0) 1 42 99 53 00 - Fax : 33(0) 1 43 59 54 54



**COMMUNIQUÉ
D'ATTRIBUTION/INFRUCTUOSITÉ**

Enregistrement

Référence : DAMP-EN-P07-19

Version /Date Création: 1.0/ Juin 2022

Page 1 sur 1

**COMMUNIQUE N° 9969 /24/DG/DAG/S-DAMP/DMP/SCSAM/HM DU 15 OCT 2024
PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL
D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/24/AONO-AC/SDCC/CIPM DU 18/03/2024 POUR
LA PASSATION D'UN ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF A LA
FOURNITURE DE 78 000 000 (SOIXANTE DIX HUIT MILLIONS) DE PREFORMES EN
PET DE 26 GRAMMES A LA SODECOTON.**

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON COMMUNIQUE :

Par Décision N° /24/DG/DAG/S-DAMP/DMP/SCSAM/HM du 15 OCT 2024 l'Appel d'Offres National Ouvert N°01/24/AONO-AC/SDCC/CIPM du 18/03/2024 est déclaré infructueux, conformément aux dispositions de l'article 52 alinéa 1 du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018, pour offres reçues non conformes au dossier de consultation.

Lot	SOUMISSIONNAIRES	MOTIFS
Unique	FOBS BP : 5913 Douala	Eliminé pour non satisfaction du critère éliminatoire relatif aux pièces administratives (régime fiscal simplifié du fabricant FIIC ne correspond pas aux exigences légales et réglementaires en vigueur pour un marché de tel envergure et l'expérience limitée de la Société FIIC);
	GROUPEMENT LE KETHER ETS IBC BP : 245 Garoua	Eliminé pour non-satisfaction du critère éliminatoire relatif aux caractéristiques techniques (absence de schéma avec cotation détaillée de la préforme fournie par le fabricant);
	MITCHIMIE BP : 18722 Douala	Eliminé pour non-satisfaction du critère éliminatoire relatif aux caractéristiques techniques (absence de schéma avec cotation détaillée de la préforme fournie par le fabricant);

Le Directeur Général,



MOHAMADOU BAYERO

Ampliations :

- ARMP (pour publication)
- P/CIPM/SDCC

Développons durablement le septentrion

SOCIETE ANONYME MIXTE AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE : 1 510 000 000F CFA

Registre du Commerce & de Crédit Mobilier RC/GOU/2007/B/71 - N° contribuable : M057400000146H

Direction & Siège Social : B.P. 302, Tél. 227 10 80, Fax 22 27 20 68 GAROUA - E-mail : sodecoton@sodecoton.cm

Délégation de YAOUNDE : B.P. 304 - Tél & Fax : 222 20 19 72 - Délégation de DOUALA : B.P. 1699, Tél. & Fax : 233 42 46 03

Correspondant en France : GEOCOTON 53, Avenue Victor Hugo - 75016 Tél. : 33(0)1 42 99 53 00 - Fax : 33(0) 1 43 59 54 54

ISO 9001:2015

BUREAU VERITAS
Certification

